

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 15 septembre 2023,

Secrétaire de séance : Anne BARBET

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Jean-Francois CAZAUX suppléant de Etienne SERNA

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CONTOU-CARRÈRE à Anne BARBET, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE,

Absents : David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Nathalie PASTOR, Christophe GUERY,

RAPPORT N°230921-05-CULT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'EPA ESPACE JELIOTE POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE LIEE A LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'ESPACE JELIOTE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Béarn,
Vu la convention fixant les relations entre la CCHB et l'EPA Espace Jéliote,

Considérant le statut de bien transféré de l'espace Jéliote,
Considérant la nécessité de réfection de la toiture de l'espace Jéliote,

La Communauté de Communes du Haut-Béarn, dans un souci de maintien en état de fonctionnement du théâtre, soutient l'EPA dans la réalisation des travaux nécessaires.

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle en vue de la réalisation d'un diagnostic de la toiture existante et d'une mission de maîtrise d'œuvre selon la loi MOP pour réfection de la toiture existante.

La prestation est estimée à 27 000 € HT.

La subvention vise à couvrir la totalité du coût à charge de l'EPA, étant acté que l'EPA sollicitera des subventions afin de minorer le reste à charge. Le projet de convention ci-annexé fixe les modalités d'attribution et de versement de ladite subvention.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 51 voix pour et 4 abstentions/nul/blanc/non-participation (B. AURISSET, A. BARBET, Jean CONTOU-CARRÈRE, D. QUEHEILLE),

- VALIDE l'attribution de la subvention,
- VALIDE les modalités de versement de la subvention telles que définies dans la convention annexée,
- AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant,
- APPROUVE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé AB

Signé BU

Anne BARBET

Bernard UTHURRY

ANNEXE 1- CONVENTION

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'EPA JELIOTE POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE LIEE A LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'ESPACE JELIOTE.

Entre la Communauté de Communes du Haut Béarn (CCHB), représentée par M. Bernard UTHURRY, Président, autorisé à signer la présente convention par délibération du 21 septembre 2023

Et

L'Etablissement Public Administratif Espace Jéliote (EPA Espace Jéliote), représenté par Mme Christine CABON, Présidente

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

En application de la délibération du 21 septembre 2023, la présente convention a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement transférable à l'EPA Espace Jéliote pour la réfection de la toiture de l'espace Jéliote.

L'aide consentie est destinée au financement de la mission de maîtrise d'œuvre liée aux travaux de réfection de la toiture du théâtre.

ARTICLE 2 : MONTANT DU FINANCEMENT INTERCOMMUNAL

Le coût prévisionnel de la prestation subventionnable s'élève à 27 000 € HT.

La Communauté de Communes du Haut Béarn accorde une subvention d'investissement transférable de maximum 27000 €, soit 100 % du coût prévisionnel.

ARTICLE 3 : MODALITE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention intercommunale sera attribuée conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023, selon les modalités suivantes :

- Le versement d'un acompte de 40 % (10 800 €), sur production de l'ordre de service ou d'un bon de commande,
- Le paiement du solde de 60% maximum (16 200 €) interviendra au vu de :

- justificatifs de paiement, sur production d'un état récapitulatif visé par la Présidente et le Trésorier Public des factures acquittées. Si les dépenses venaient à être inférieures au prévisionnel, le montant de la subvention serait alors proratisé.

- état des recettes attribuées, si l'EPA Espace Jéliote bénéficie d'autres financements pour cette opération et de cette prestation en particulier. Le montant de la subvention versée sera alors minoré d'autant.

ARTICLE 4 : RESTITUTION EVENTUELLE DE LA SUBVENTION

En cas d'inexécution ou d'utilisation des fonds non conforme à leur objet, les sommes accordées seront restituées à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur dès sa signature et prendra fin à l'achèvement de l'opération et du règlement de la subvention intercommunale.

Fait à OLORON SAINTE-MARIE,
Le

Pour l'EPA Espace Jéliote
La Présidente,

Pour la CCHB
Le Président,